Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260522-342026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

34/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2026 Date d'affichage : 13/05/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme BAUDOUARD L (Excusée), Mme GOUFFIER L (Procuration à Mme CLEMENT C)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CLEMENT Carine.

OBJET 3.2: CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN PILONE DE TELEPHONIE MOBILE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le projet de cession d'usufruit du pylône Free mobile à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France,

Vu le plan de division cadastrale établi suite au bornage par la société HAMEL GEOMETRE-EXPERTS de MONTFORT SUR MEU

Considérant que le bien communal n'est pas affecté à l'usage du public et qu'il résulte de cette situation une désaffectation de ce bien,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ CONSTATE la désaffectation du bien (parcelle de 23m²) cadastrée section BA N°296 siège du pylône Free Mobile,

❖ DECIDE du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune,

❖ AUTORISE M Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire — Le Maire

CARINE CLEMENT — SERGE GUINARD